



Montreuil, le 26 mai 2020

Mr Didier GUILLAUME
Ministre de l'Agriculture et de
l'Alimentation
78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
mail : sp.ministre@agriculture.gouv.fr

Monsieur Le Ministre,

Nos organisations vous ont alerté par courrier à plusieurs reprises sur le manque d'équipements de protection adaptés aux conditions et ambiances de travail notamment pour les agents en poste en abattoirs et dans les postes d'inspection frontaliers. A ce jour, nous attendons toujours des réponses.

Les informations de salariés contaminés se multiplient. Nous en sommes à six sites d'abattage d'importance identifiés comme des « clusters » de Covid-19. Qu'attendez-vous ?

Le dialogue social dont le gouvernement se gargarise dans les médias est quasi inexistant tant au niveau national qu'au niveau local. Le monologue gouvernemental est érigé en règle.

En effet, loin de tenir compte de nos arguments sur les protections nécessaires à la réalisation des missions de santé publique essentielles au maintien de l'activité du secteur de l'agro-alimentaire, les messages provenant de votre ministère restent inconsistants et pour une large part insuffisants concernant les conditions de travail et la protection de la santé des salariés (port du masque, distances, nombre de salariés...) en relayant uniquement les « guides de bonnes pratiques » élaborés a minima.

Les conditions et ambiance de travail en abattoirs notamment, sont source de risques augmentés de transmission du Covid-19. L'absence de réelle élaboration des organisations du travail avec les syndicats et les salariés reste la règle :

- Fort effectif de salariés : sur les sites concernés, ce sont au moins 200 salariés en présence (jusqu'à 2 800 sur le site de Kermené dans les Côtes d'Armor), tous les jours du lundi au vendredi si ce n'est jusqu'au samedi et les jours de congé, sans compter les agents du ministère qui assurent les contrôles permanents sur chaînes. Ces salariés et agents bénéficient d'espaces collectifs réduits entraînant une promiscuité lors des passages aux vestiaires, de l'usage des sanitaires (toilettes et douches), espaces de restauration... Cela n'a pas permis notamment de respecter la distanciation physique préconisée.

- Cadences élevées : sur les 6 sites touchés, les cadences ne sont pas de nature à favoriser le respect des gestes barrières. Les tonnages de ces établissements n'ont pas été diminués par rapport à la période pré-confinement et ont continué à fonctionner pendant le confinement souvent avec un nombre réduit de salariés. Les temps de pause n'ont pas augmenté suffisamment pour permettre le respect des gestes barrières, notamment le renforcement des fréquences de lavages de mains avant et après les pauses, l'absence de désinfections régulières et sérieuses...
- Durée de présence sur chaîne / conditions de travail : les temps de présence sur chaîne ou en ateliers (de 6 à 8 heures, parfois plus) dans des conditions d'humidité importantes semblent de nature à accroître une diffusion plus importante du Covid-19 puisqu'il est porté par des micro-gouttelettes émises par les porteurs. De plus, le brassage permanent de l'air en vase-clos (climatisation ou brasseurs) entraîne un maintien en suspension de particules virales. Où en est la mise à disposition du matériel de protection pour tous les agents devant intervenir en abattoirs (même pour les brigades de soutien) que sont les masques et les visières ? Quelle surveillance du respect des gestes barrières en abattoirs est mise en place, car la simple déclaration sur l'honneur des abatteurs ne suffit à l'évidence pas... ?
- Brassage de populations : la non pratique de la langue française par un grand nombre de salariés étrangers ne favorise pas la transmission des consignes
- Danger généralisé dans les professions agricoles et alimentaires : nous tenons, sur ces aspects, à vous rappeler que de telles conditions ne concernent pas seulement les abattoirs. De nombreuses activités et productions agricoles et alimentaires se réalisent dans des conditions équivalentes, ce qui signifie un risque important de propagation de la pandémie.

La situation actuelle met, chaque jour, en lumière l'absence de prise en compte du principe de précaution par votre administration dans la protection de vos propres agents. A ce jour, dans les foyers de Covid-19 connus au sein des abattoirs français, nous avons des informations sur l'intégration des agents des services vétérinaires dans les opérations de dépistage que pour les Côtes d'Armor. Et pour ce foyer, des inquiétudes sont apparues suite au premier dépistage. En effet, contre toutes les consignes, les salariés sont retournés travaillés après le dépistage, alors que tous les messages de prudence demandent aux personnes dépistées de regagner leur domicile et s'y confiner au moins jusqu'aux résultats. Le bilan de cette première opération montre un taux de contamination de 30% des salariés testés. Nous demandons la transparence la plus totale sur cette gestion de crise qui touche les agents en poste en abattoir. L'inquiétude grandit chez les personnels et il serait temps que le gouvernement en tienne compte et envisage des reconfinements généralisés.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT-Agri
Fabienne VASSEUR
Thierry JACOB Co-Secrétaires Généraux

Pour la FNAF-CGT
Jocelyne HACQUEMAND Secrétaire
 Fédérale